

# SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EXERCICE 2014

## YACHTING CLUB DE LA POINTE ROUGE (YCPR)

Par délibération POR 4/1089/06/CC du 18 décembre 2006 et par convention de délégation de service public n°06/192 la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué au Yachting Club de la Pointe-Rouge (YCPR), association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, la « gestion, animation et développement d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands évènements, école de voile et de glisse » sur une partie du plan d'eau et des terre-pleins du port de la Pointe-Rouge. Le contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de 10 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2014 et avec un éclairage rétrospectif sur huit exercices, les principaux indicateurs portant sur le service délégué de : gestion portuaire dont l'animation et développement d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands évènements sur une partie du plan d'eau et des terre-pleins du port de la Pointe-Rouge.

### I/ Contenu du rapport

Chaque année, l'YCPR transmet davantage de données au délégant, ce qui permet d'améliorer l'analyse de l'activité.

Toutefois, les informations suivantes, essentielles, doivent encore être transmises:

- Précisions du type d'usager sur de la grille de mouillage
- Données statistiques sur le passage
- Eléments de lisibilité concernant le taux d'affectation de la masse salariale
- Eléments de lisibilité sur les immobilisations appartenant à la DSP
- Détail des travaux d'entretien effectués

### II/ EVENEMENTS REMARQUABLES

Poursuite de la mise en œuvre de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public concernant la modification des règles d'évolution des tarifs de postes à flot des usagers annuels des délégataires :  
A partir de l'année 2014, ces tarifs évoluent en fonction du taux d'augmentation appliqué à la redevance du délégataire, et non plus en fonction des tarifs délibérés chaque année par le Conseil de Communauté (cf §IV ci-dessous).

### III/ Compte rendu technique

Le délégataire a réalisé, en 2014, 80 k€ d'investissements.

L'YCPR a transmis les factures correspondantes.

Les principaux investissements concernent :

- Rénovation des façades, de l'intérieur de plusieurs salles et achat de peintures : 33,6 k€
- Achats d'installations générales, aménagements: 13,7 k€ (portes coulissantes, portes métalliques, ballon tampon)
- Achat de matériel pour l'activité Voile légère : 11,7 k€ (remorques, gréements, mats, voiles)
- Installation d'un nouveau réseau d'eaux usées : 3,4 k€
- Achat de matériels de bureau et informatique : 3 k€

Toutefois, certains travaux enregistrés en investissements (comme les rénovations de façade), n'en sont pas et auraient dû être enregistrés en charges d'entretien.

Le bilan sur les investissements sera effectué, dans les prochains mois, dans le cadre de la gestion de la fin du contrat entre le délégant et le délégataire.

Entre 2007 et 2014, le délégataire a réalisé 639 k€ de travaux, pour partie d'investissements, sur toute la durée du contrat.

La part des investissements réalisés entre 2007 et 2014 apparaît donc très satisfaisante.

Les travaux d'entretien et de réparation ont coûté 71,5 k€ en 2014. Leur coût a augmenté de 9,3% par rapport à 2013 (65,5 k€). Les principaux travaux réalisés concernent :

- Les installations maritimes : des travaux de remise en état des mouillages (50 en 2011, 20 en 2012, 92 en 2013 et 93 en 2014) ou panes sont effectués annuellement
- Le bâtiment de l'YCPR : démarche d'économie d'énergie, mise en place de nouvelles ampoules « leds » de nouvelle génération
- Entretien des installations délivrant les fluides

Par ailleurs, le délégataire n'a constitué aucune provision pour travaux d'entretien et renouvellement depuis le début du contrat.

## **IV/ Compte rendu financier et d'activité**

### **1/ Occupation du plan d'eau**

#### Tarifs

En application des conditions rappelées au §II, ci-dessus, le tarif d'occupation de poste à flot, pour une occupation annuelle, pratiqué en 2014 est en moyenne de 47,21 € HT/m<sup>2</sup>/an, il a progressé de 2% par rapport à 2013. Depuis 2011, il a augmenté en moyenne de 2,6% par an.

Les tarifs applicables aux bateaux en passage sont votés par le Conseil de Communauté. En 2014, les tarifs sont :

- Basse saison : 0,55 € HT/m<sup>2</sup>/jour, tarif inchangé par rapport à 2013
- Haute saison : 0,78 € HT/m<sup>2</sup>/jour, tarif inchangé par rapport à 2013

#### Nombre de bateaux/ postes à flot

Le nombre de bateaux reste stable depuis 2008 : 721 dont 709 dédiés aux usagers individuels et 12 à l'YCPR pour des besoins de servitude.

Les bateaux présents sur le périmètre de l'YCPR appartiennent pour :

- 34,5 % : à la catégorie 3 soit de longueur comprise entre 6,50 et 7,99 m et jusqu'à 2,80 m de largeur
- 29,4 % : à la catégorie 2 soit de longueur comprise entre 5,00 et 6,49 m et jusqu'à 2,45 m de largeur
- 19,1 % : à la catégorie 4 soit de longueur comprise entre 8,00 et 9,49 m et jusqu'à 3,25 m de largeur

Concernant la répartition des bateaux, il est indiqué dans le rapport du délégataire, 593 bateaux à moteur et 128 bateaux à voile.

#### Changements de bateaux :

Nombre de changements de bateaux : 9, soit 1,25% du parc.

#### Attributions de postes à flot

2 attributions effectuées dans le cadre de successions (descendants directs ou conjoints).

Il n'est fait état d'aucune attribution par changement de propriétaires conformément à l'avenant 3 mentionné au paragraphe II. Aucune attribution sur liste d'attente n'a été effectuée.

#### Passage longue durée

Le délégataire a accueilli en 2014, 47 usagers en qualité de passagers dit « de longue durée », des plaisanciers ayant acquis le bateau d'un ancien usager de la DSP. Sur ces 47 usagers, 23 sont inscrits depuis 2013 et 24 sont inscrits depuis 2014.

En application de l'avenant 3 au contrat, la proposition de l'attribution d'un contrat annuel de poste à flot à ces passagers sera, le cas échéant, soumise par le délégataire à une commission d'attribution idoine puis à l'autorité portuaire.

Ces usagers sont facturés, pendant 6 mois renouvelables 3 fois, au tarif passager.

#### Liste d'attente

La liste d'attente contient 65 inscrits soit :

- 18 usagers déjà présents sur la liste d'attente de 2013 et n'ayant pas de bateaux sur le périmètre
- 23 usagers dits « passagers longue durée » inscrits depuis 2013
- 24 usagers dits « passagers longue durée » inscrits en 2014

#### Passage :

Le délégataire a transmis un document faisant état des plaisanciers ayant fait escale. D'après ce document, on dénombre 63 bateaux (176 factures) ayant fait escale sur le périmètre de l'YCPR, soit -15 % par rapport à 2013. En 2013, 74 bateaux avaient fait escale (158 factures).

Cependant, ce document ne précise pas les dimensions des bateaux. Donc, le nombre de nuitées ne peut être calculé.

Par ailleurs, sur les documents transmis en 2013 et 2014, on constate que sont inscrits en grande majorité les mêmes noms de plaisanciers. Donc, peu de touristes accostent dans le périmètre géré par le délégataire au sein du port de la Pointe-Rouge.

Des précisions complémentaires sont attendues de la part du délégataire.

On constate une augmentation des recettes de passage depuis 2011 :

- En 2011 : 8,4 k€
- En 2012 : 21,7 k€ soit 157 % d'augmentation
- En 2013 : 32,5 k€ soit 50,2 % d'augmentation
- En 2014 : 37,9 k€ soit 16,5 % d'augmentation

## **2/ Manifestations et activités socio-éducatives**

Dans le cadre de la DSP, outre la gestion du plan d'eau, le délégataire doit essentiellement organiser des manifestations nautiques sportives et gérer des écoles de voile et glisse, de plongée, de pêche.

#### Manifestations

Dans la continuité des années précédentes, le délégataire respecte ses obligations contractuelles et organise de nombreux événements.

Le délégataire a organisé 4 régates de rayonnement local ou international :

- Croisière du Portant : croisière amicale et familiale à destination de la Ciotat
- Ronde d'automne : balade amicale de voile habitable loisir
- Med Cup : 10<sup>ème</sup> édition de cette régate de planches à voile, 177 compétiteurs
- Concours de planches à voile

Par ailleurs, deux concours sélectifs au championnat de France ont été organisés :

- pêche à soutenir bateau
- pêche à la palangrotte

Le club finance et organise d'autres régates ou championnats, ce qui témoigne du dynamisme du club. Les événements suivants ont été organisés : la Tacita Cup (régate au profit de l'autisme), l'Europa Cup, les championnats de France de planches à voile, la coupe de France de pêche au tout gros et le club est co-organisateur des Voiles du Vieux-Port (régate de vieux gréements).

La situation financière des événements nautiques pris en charge par la DSP s'est améliorée en 2014, toutefois le résultat reste négatif à hauteur de 3,4 k€ (2013 : - 16,8 k€).

En 2013, le taux de subventionnement (toute collectivité confondue) couvrait 67 % des dépenses. En 2014, le taux de subventionnement est un peu plus élevé, soit 71,5 %.

Marseille Provence Métropole a versé en 2014 en application du contrat une subvention de 33 930 € pour contribuer à l'équilibre des manifestations (34 050 € en 2013).

Dans son rapport d'activité, le délégataire indique les membres des sections sportives du club ayant été sélectionnés à des championnats de France, d'Europe et du monde, ainsi que ceux ayant été récompensés. Le palmarès sportif du club est important, ce qui confirme sa vitalité.

#### Activités socio-éducatives

L'YCPR présente dans le RAD toutes ses écoles (voile, plongée, pêche, navigation) et activités diverses telles que conférences, dîner débat...

L'école de voile est très performante, elle accueille de nombreux enfants et forme de nombreux champions.

L'école de plongée est également très dynamique.

L'école de pêche accueille tous les publics, dont une centaine d'enfants pendant les vacances scolaires. Le délégataire organise une journée de nettoyage du port, la fête du club, un arbre de Noël, une journée dédiée aux handicapés, conférences et soirées culturelles...

Les activités portées par la DSP, sont l'école de pêche depuis 2007 et l'école de voile légère depuis 2013, puisque récemment soumise à TVA.

Le délégataire a indiqué le nombre d'élèves ayant participé aux cours hebdomadaires et aux stages proposés pendant les vacances. Dans le rapport, ces résultats sont détaillés par activité. Il est présenté ci-dessous un récapitulatif, toutes activités confondues : optimist, planche à voile, catamaran, pêche, plongée.

- cours hebdomadaires (septembre 2013 – juin 2014) : 81 élèves
- stages proposés pendant les vacances de Pâques : 51 élèves
- stages proposés pendant les vacances d'été : 731 élèves
- stages proposés pendant les vacances de Toussaint : 34 élèves

### **3/ Economie de la délégation**

#### **3/1/ Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat**

##### **3/1/1/ Produits**

Les produits de la délégation (produits constituant le chiffre d'affaires ainsi que les autres postes de recettes) s'élèvent à 1 220 k€ soit une augmentation importante des produits de 8,2 % par rapport à 2013. En 2013, l'augmentation avait été seulement de 0,2 %.

- *Formation du chiffre d'affaires*

En 2014, le chiffre d'affaires est de 1 053 k€, ce qui correspond à une augmentation de 13,5 % par rapport au chiffre d'affaires de 2013. Depuis 2007, le chiffre d'affaires a évolué différemment suivant les exercices: 2008 : 10,3% ; 2009 : - 5,0 % ; 2010 : 9,8 % ; 2011 : 2,2 % ; 2012 : 4,5 % ; 2013 : 0,5 %

Composition du chiffre d'affaires (en % sur le total du chiffre d'affaires)

- Redevances de poste à flot occupés par les usagers : représentent 63,4 % du chiffre d'affaires
- Redevances « passager longue durée » : représentent 19,2 %
- Redevance gardiennage : représentent 7,7 %
- Activités sportives : représentent 5,3 %
- Redevances des passagers en escale : représentent 3,6 %.
- Autres postes de recettes (mouillage, activités annexes) : 0,8 %

Le chiffre d'affaires a fortement augmenté en 2014, soit 13,5 %, car le poste « redevance passager longue durée » a plus que doublé :

- Redevances « passager longue durée » : 201 k€, soit une progression de 133 % par rapport à 2013 (86 k€). L'YCPR accueille ces usagers pendant 2 ans, les premiers ont été accueillis en 2013. Les produits de l'année 2014 cumulent les usagers inscrits en 2013 et encore présents en 2014 ainsi que les nouveaux inscrits en 2014.

Trois autres postes ont augmenté, cependant dans une moindre mesure :

- Redevances des passagers en escale : 37,9 k€, soit + 16,5 % par rapport à 2013 (32,5 k€). Les documents transmis par le délégataire sont insuffisants pour commenter les évolutions de ce compte. Ni le nombre de nuitées, ni les dimensions des bateaux ayant fait escale, ne sont connues. Cependant, ce résultat semble faible au regard des potentialités d'accueil de l'YCPR.

- Redevance activités sportives : 55,7 k€, soit + 16,7 % (2013 : 47,7 k€). Ce poste est composé des inscriptions aux régates prises en charge par la DSP, des inscriptions à l'école de pêche et depuis 2013, des inscriptions à l'école de voile légère sportive.
- Redevance gardiennage : 80,6 k€ soit + 3,3 % (2013 : 78 k€). Les tarifs du service de gardiennage dépendent des dimensions des bateaux. En 2014, en moyenne, l'augmentation des tarifs a été de 2,6 %. L'augmentation des recettes suit donc l'augmentation tarifaire pratiquée.

On constate une légère diminution des recettes issues des redevances postes à flot des usagers titulaires :

- Redevance postes à flot usager : 668 k€ en 2014, soit une diminution de 1,5 % par rapport à 2013 (678 k€). L'augmentation tarifaire de 2 % en 2014 ne se constate pas sur le montant des recettes, puisque parallèlement le nombre d'usagers titulaires d'un poste à flot a diminué au profit d'un nombre plus important de passagers longue durée (s'acquittant du tarif passager)

- *Les autres postes de produits*

Les autres postes de produits représentent 166 k€ contre 199 k€ en 2013 soit une diminution de 16,2 %.

Les recettes mentionnées ci-dessous, sont en baisse :

- Les subventions d'exploitation versées par les différentes collectivités (CUMPM, Conseil Général, Conseil Régional, Ville de Marseille) pour l'organisation des régates : 68,4 k€, soit - 17,4 % par rapport à 2013 (82,8 k€).
- La redevance versée par le Restaurant de l'YCPR qui est présent au sein des locaux appartenant à la Communauté Urbaine MPM : 63,2 k€ par an, soit - 10,8 % (2013 : 70,8 k€).
- Les transferts de charge qui proviennent de la refacturation au restaurant d'une partie des charges (gaz et d'électricité) acquittées par la DSP : 21,6 k€, soit - 31 % par rapport à 2013 (31,3 k€). Ces 21,6 k€ remboursés à la DSP représentent 48,5 % des frais payés initialement par la DSP.

Le total des produits, soit 1 220 k€, a augmenté de 43,2 % par rapport à l'exercice 2007, exercice pour lequel, le total s'élevait à 851 k€.

### 3/1/2 Charges

En 2014, les charges de la délégation représentent 1 299 k€, soit une légère augmentation de 0,7 % par rapport à l'exercice précédent (2013 : 1 290 k€). L'augmentation avait été plus importante en 2013, soit 15,6 %, et faisait suite à une modification d'imputation des charges de personnel.

Composition des charges (en % sur le total des charges)

- Redevance versée à MPM : représentent 41,2 % du total des charges
- Charges de personnel : représentent 21,6 %
- Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication) : représentent 9,1 %
- Achats (eau, électricité, carburant) : représentent 8,3 %
- Service de gardiennage : représentent 5,8 %.
- Charges d'entretien des installations portuaires : représentent 5,5 %
- Charges restantes (impôts, taxes, charges financières et exceptionnelles, dotations) : 8,5 %

Les dépenses ont donc été maîtrisées par le délégataire pour l'exercice 2014.

Il est présenté ci-dessous, les variations des grands postes de charges :

- Achats (eau, électricité, carburant) : 107 k€, soit - 6% par rapport à 2013 (114 k€), diminution due (par exemple) à la baisse des frais de carburant bateaux de servitude, ainsi que des dotations et des achats divers pour les manifestations.
- Gardiennage : 74 k€, soit -10,7 % par rapport à 2013 (83 k€). Des précisions sont attendues.
- Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication) : 118 k€, soit - 3,7 % (2013 : 122 k€).
- Charges d'entretien des installations portuaires : 71 k€, soit + 9,3 % (2013 : 65 k€) causée par l'augmentation du poste « entretien et réparation » des installations délivrant les fluides.
- Charges de personnel : 280 k€, soit + 5,6 % (2013 : 265 k€).
- Charges restantes (impôts, taxes, charges financières et exceptionnelles, dotations) : 111 k€, soit + 4,2 % (2013 : 107 k€). L'augmentation de 9,9 % des dotations aux amortissements des immobilisations est à l'origine de cette augmentation.
- Redevance versée à MPM : 535 k€ soit + 0,9 % (2013 : 530 k€).

En 2013, la cause principale de l'augmentation des charges avait été l'augmentation des charges de personnel. En 2012, ces charges s'élevaient à 131 k€ et en 2013, elles avaient doublé, soit 265 k€.

Le taux d'affectation de la masse salariale pour l'exercice 2012, calculé par l'YCPR, était de 21,7 %. Un seul salarié, l'agent portuaire était affecté à 100% à l'activité de la DSP. En 2013, le taux d'affectation de la masse salariale avait nettement augmenté, il était de 44,4%. Le délégataire a justifié cette augmentation par « *le transfert sur l'activité DSP de quelques personnes ainsi que de la section voile légère sportive soumise à TVA* ». Comme cela a été évoqué précédemment, (cf §IV.2), l'école de voile légère fait partie depuis 2013 des activités de la DSP. Le délégataire indique que l'affectation en DSP se fait par rapport aux heures réellement effectuées pour des tâches concernant la DSP.

En 2014, le taux d'affectation de la masse salariale est de 46 %.

Il est à noter que dans le contrat de délégation de service public, signé en 2007, il était prévu au compte de résultat prévisionnel pour l'année 2013, 111 k€ de charges de personnel et 115 k€ en 2014. Le compte prévisionnel ne comprenait pas l'activité voile légère.

Le total des charges, soit 1 299 k€, a augmenté de 41,3 % par rapport à l'exercice 2007, exercice pour lequel, le total s'élevait à 919 k€.

### **3/1/3/ Résultat de l'exercice**

Pour l'exercice 2014, le résultat net comptable de l'activité de délégation de service public gérée par l'YCPR est un déficit important de 79,8 k€. Cependant, ce déficit a été réduit de moitié par rapport à 2013, exercice durant lequel le déficit s'élevait à 162,9 k€, grâce à une augmentation importante du chiffre d'affaires de 13,5 % et une maîtrise des charges.

L'activité a été bénéficiaire une seule fois en 2012, soit + 8,7 k€. Tous les autres exercices précédents ont été déficitaires: -162,9 k€ en 2013 ; - 37,9 k€ en 2011 ; - 15,8 k€ en 2010 ; - 14,8 k€ en 2009 ; - 74,5 k€ en 2008 et - 68 k€ en 2007.

Concernant la capacité d'autofinancement de l'YCPR, son montant est positif à hauteur de 9,8 k€ en 2014. Elle était négative (- 86,5 k€) en 2013, elle a donc augmenté par rapport à l'exercice précédent.

### **3/2/ Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable**

A partir du bilan comptable de la DSP gérée par l'YCPR, un bilan fonctionnel a été réalisé.

La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée, gérée par l'YCPR. Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

#### **3/2/1/ Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG**

Pour l'exercice 2014, le FRNG de l'YCPR est négatif et s'élève à - 681 k€. Le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est nettement inférieur aux emplois durables (actif immobilisé). Depuis le début du contrat, le FRNG est négatif, ce qui signifie que l'YCPR n'a pas la capacité de financer ses investissements par des ressources durables.

Au cours de l'exercice, les ressources propres ont diminué et l'actif immobilisé a continué d'augmenter. Donc, l'écart entre les ressources durables et les emplois durables s'est à nouveau creusé. La structure financière de l'YCPR est de plus en plus déséquilibrée. En 2013, FRNG était de - 612 k€ et en 2014, il est de - 681 k€, soit 11,3 % d'augmentation.

Les capitaux propres de l'activité sont négatifs depuis 2007 et chaque année avec le report des déficits liés à l'activité d'exploitation, leur montant diminue. En 2014, le montant du déficit de l'exercice pris en compte dans ces capitaux propres, est de - 79 k€. En 2013, le montant des capitaux propres était de - 344 k€ et il est de - 429 k€ en 2014, il a donc augmenté de 25% en un exercice. Les ressources propres sont constituées également par les amortissements de l'actif immobilisé, en augmentation d'année en année. Par ailleurs, l'YCPR n'a plus de dettes envers des organismes de crédit depuis 2012.

Concernant l'actif immobilisé en 2014, l'actif brut des biens de la DSP atteint 657 k€. En 2014, le montant de l'actif immobilisé en valeur net s'élève à 252 k€. Une partie des biens appartiennent entièrement à la DSP or de nombreuses factures d'immobilisations ont été réglées en partie par le Club YCPR et en partie par la DSP (en 2014 : 55% payées par le Club et 45% par la DSP).

Parmi, les immobilisations acquises entre 2007 et 2014, certaines sont récentes et ne seront pas totalement amorties à la fin du contrat en 2007. Les biens de retour, définis de façon jurisprudentielle, présentent un caractère indispensable à l'exercice du service. Le point sur les immobilisations sera effectué, dans les prochains mois, dans le cadre de la gestion de la fin du contrat entre le délégant et le délégataire.

### **3/2/2/ Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR**

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2014, le montant du BFR est de - 927 k€. Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que l'YCPR finance son activité par ses dettes de court terme. La ressource est générée par le montant des créances d'exploitation nettement plus faible que celui des dettes d'exploitation.

Cependant, ce constat est à nuancer **car un compte de transit**, figurant parmi les dettes d'exploitation, augmente d'année en année. Son montant s'élevait à 687 k€ en 2013 et s'élève à **786 k€** en 2014 (soit **14,5 %** d'augmentation). **Ce compte fait l'objet d'une surveillance particulière.**

**Même en ne prenant pas en considération**, le montant du compte de transit dans le calcul du BFR, celui-ci reste négatif, **ce qui indique** que l'activité dégage néanmoins une ressource en fonds de roulement.

Le BFR a augmenté par rapport à l'exercice précédent soit - 927 k€, alors qu'en 2013, il était de - 808 k€. Depuis 2007, il a toujours été négatif.

En d'autres termes, au 31/12/2014, l'entreprise doit plus aux tiers « fournisseurs » que ce que les tiers « clients » lui doivent. Cette pratique courante est menée par les gestionnaires afin d'augmenter la trésorerie.

Cet excédent de ressources dégagé par son cycle d'exploitation permet le financement des emplois durables, cependant les emplois durables doivent être financés par des ressources durables.

### **3/2/3 Trésorerie**

Le montant des disponibilités restant, après l'utilisation des ressources de l'exploitation pour financer le cycle de long terme, est positif à hauteur de 245 k€.

Le solde net de trésorerie pour l'exercice 2014 s'élève à 245 k€ ce qui correspond au montant des disponibilités. En 2013, il s'élevait à 196 k€. La trésorerie a augmenté de 25 % en un exercice. Par rapport au début du contrat, exercice 2007, la trésorerie est 8 fois plus importante. Elle n'a cessé d'augmenter depuis 2007, exercice pour lequel, son montant était de 31 k€.

## **4/ Relations financières avec MPM**

L'YCPR a versé à MPM en 2014 une redevance de 535,2 k€, soit une augmentation de 0,9 % par rapport à 2013 (530,5 k€).

Cette redevance est constituée de 509,5 k€ correspondant à la part forfaitaire, qui a diminué de 0,5%.

La redevance est également constituée d'une part variable, soit 25,7 k€ (1% du chiffre d'affaires reversé au délégant ainsi qu'un intéressement sur le montant des recettes passagers longue durée fixé par l'avenant 3).

Au total, cette part variable a augmenté de 35 % par rapport à 2013 (19 k€).

**La progression moyenne depuis 2007 est de 2,1 % et la redevance a augmenté de 14,9 % par rapport au montant de 2007.**

## **5/ Effectif**

L'effectif permanent du Club et de la DSP s'élève à 13 personnes (12 personnes en CDI et 1 en CDD) alors qu'il était de 14 (12 en CDI et 2 en CDD) en 2013. L'effectif compte un moniteur de voile (en CDD) en moins par rapport à 2013.

(CDD : contrat à durée déterminée/ CDI : contrat à durée indéterminée).

Des saisonniers sont également recrutés en renfort pour la saison estivale ou l'organisation de manifestations.

En 2014, l'YCPR mentionne que le taux d'affectation de la masse salariale à la DSP est de 46 %. Le taux était de 44,4% en 2013.

En 2014, sur les 12 personnes en CDI (temps plein), 10 sont affectées à la DSP selon la répartition en ETP (équivalent temps plein) suivante :

- Secrétaire de direction administrative : 0,75 ETP
- Secrétaire de direction comptable : 0,75 ETP
- Hôtesse d'accueil : 0,5 ETP
- Responsable coordination : 0,3 ETP
- Chef de la base nautique : 0,4 ETP
- Moniteur de voile : 0,15 ETP
- Moniteur de voile : 0,25 ETP
- Agent portuaire : 1 ETP
- Agent d'entretien : 1 ETP
- Moniteur de pêche : 1 ETP

Soit un total de 6,1 ETP affectés à la DSP (total identique à celui de 2013).

En 2013, le délégataire a indiqué que l'agent d'entretien avait été affecté à 100 % à la DSP car les travaux d'entretien concernent essentiellement les bâtiments (propriété de MPM) et le port.

Le délégataire indique que l'affectation en DSP se fait par rapport aux heures réellement effectuées pour des tâches concernant la DSP.

## **VI/ Qualité du service**

Un registre des réclamations est mis à disposition des usagers et deux membres de l'association sont chargés de recueillir les doléances et d'en faire part au conseil d'administration.

Le délégataire ne précise pas si des plaintes ont été émises. Globalement, la qualité de service offerte par l'YCPR est reconnue par ses usagers.

L'YCPR se fixe des objectifs de performance pour offrir un service de qualité à ses usagers, tant concernant les prestations fournies que la vocation sportive du club que dans la gestion et l'animation du club house.

L'YCPR s'engage pour le respect de l'environnement et organise depuis 2008 le nettoyage d'une partie du plan d'eau.

## **VII/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2014**

Concernant le contenu du rapport, un effort a été réalisé par le délégataire pour transmettre au délégant davantage d'informations en réponse aux préconisations des années antérieures, notamment s'agissant du listing des immobilisations. Toutefois, il manque encore des éléments importants comme une meilleure lisibilité des travaux réalisés, le nombre de nuitées de passage et des compléments sur la grille de mouillage.

Le niveau élevé de dépenses d'entretien confirme le bon entretien des installations portuaires. Toutefois, la difficulté de déterminer les biens appartenant à la DSP et le défaut de provisions rendent plus difficile la visibilité que doit avoir le délégant sur l'entretien et le renouvellement des biens confiés. Ces points doivent faire l'objet de toutes les attentions au regard de la situation financière de la DSP et aux amortissements subséquents qui pourraient être à la charge du délégant au terme du contrat. **Le bilan sur les immobilisations sera effectué, dans les prochains mois, dans le cadre de la gestion de la fin du contrat entre le délégant et le délégataire.**

Concernant l'activité d'exploitation, le résultat de l'exercice est toujours déficitaire, il est à hauteur de 79,8 k€. Cependant il est en amélioration par rapport à l'exercice 2013 (- 162 k€) car en 2014, les dépenses ont été maîtrisées par le délégataire et le chiffre d'affaires a augmenté de 13,5 %.

La situation financière de la DSP ne s'est pas améliorée par rapport à l'exercice 2013, il y a une insuffisance des ressources durables par rapport aux immobilisations. Le mauvais fonctionnement du cycle concernant les ressources de long terme est compensé par un fonctionnement correct du cycle d'exploitation (de court terme). Les immobilisations sont financées par les ressources dégagées par l'activité d'exploitation. La trésorerie est positive (245 k€) et est en progression par rapport à 2013 (196 k€).

L'équilibre financier de la DSP reste fragile, des données complémentaires sont attendues de la part du délégataire pour compléter l'analyse financière de l'activité gérée par l'YCPR.

Concernant la qualité de service, l'YCPR affiche un palmarès sportif important, l'organisation de nombreuses manifestations ainsi que des actions en faveur de la protection de l'environnement et un souci constant de satisfaire l'utilisateur.